

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
portant sur le projet de modification n°2 du PLU de TAIN-L'HERMITAGE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de TAIN-L'HERMITAGE. Cette modification du PLU a pour objet d'améliorer la qualité urbaine, favoriser la réintégration de la nature en ville, améliorer l'insertion urbaine et paysagère des futures constructions, en adaptant le règlement des secteurs bâtis, de modifier quelques autres points mineurs du règlement et de mettre à jour les emplacements réservés.

L'enquête est ouverte pour une durée de 19 jours, du 18 Octobre au 5 Novembre 2021 inclus.

M. VAUCOULOUX Manuel Ingénieur général du Génie Rural des Eaux et des Forêts, retraité, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de TAIN-L'HERMITAGE aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi inclus de 8H30 à 12H15 et de 13H45 à 17H30, le samedi de 8H30 à 12H00.

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux mêmes jours et heures.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : www.ville-tain.fr

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie, aux mêmes jours et heures,
- soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : Mairie de TAIN-L'HERMITAGE- 2 Avenue Président Roosevelt CS 80054 26600 TAIN-L'HERMITAGE),
- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie@ville-tain.com, au plus tard le 5 novembre à minuit.

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal seront consultables en mairie. Celles adressées par courrier postal ou électronique seront consultables en ligne à l'adresse suivante : www.ville-tain.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, en mairie, les :

- - **LUNDI 18 OCTOBRE de 9H00 à 12H00**
- - **SAMEDI 23 OCTOBRE de 9H00 à 12H00**
- - **VENDREDI 5 NOVEMBRE de 14H00 à 17H00**

Il est précisé que le projet de modification du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision de l'autorité environnementale en date du 23/08/2021, suite à la demande d'examen au cas par cas. Les informations environnementales sont comprises dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont donc consultables dans le dossier d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessus.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront consultables à la mairie de TAIN-L'HERMITAGE aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Mairie à l'adresse www.ville-tain.fr et à la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le dossier de modification pourra éventuellement être modifié et sera soumis au Conseil Municipal. Par délibération, le Conseil Municipal sera susceptible d'approuver la modification du PLU de TAIN-L'HERMITAGE.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire. La personne responsable du projet est Monsieur le Maire.